



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 4 mars 2026 DELIBERATION

Rapporteur : Stéphane LARTIGUE

Secrétaire de séance : Madame Sabine SALLE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 27
Nombre de votant-e-s : 30

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Présidente,
M. Bernard UTHURRY, Maire,
M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
M. Philippe GARROTÉ, Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, Mme Monique ASSO, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ,
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER,
- M. André LABARTHE donne pouvoir à M. Jacques MAISONNEUVE.

Étaient absentes :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Yona TORCAL

3b - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Il est rappelé que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, intégrant des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Pour l'approbation du compte financier unique, le Conseil municipal est placé sous la présidence de Mme Marie-Lyse BISTUÉ, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Monsieur Bernard UTHURRY, Maire, sort et ne prend pas part au vote.

La 1^{ère} Adjointe préside la séance.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 du budget annexe de l'eau potable de la Ville d'Oloron Sainte-Marie ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 799 085,85	1 814 600,08	3 613 685,93
	Recettes réalisées (1)	B	1 408 418,12	1 922 747,87	3 331 165,99
	Restes à réaliser	C	216 968,00	0,00	216 968,00
Dépenses	Autonsation budgétaire totale	D	2 743 919,00	1 961 000,00	4 704 919,00
	Dépenses réalisées (1)	E	1 409 352,45	1 618 382,62	3 027 735,07
	Restes à réaliser	F	1 121 067,62	0,00	1 121 067,62
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-934,33	304 365,25	303 430,92
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	944 833,15	146 399,92	1 091 233,07
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	943 898,82	450 765,17	1 394 663,99
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-904 099,62	0,00	-904 099,62
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	39 799,20	450 765,17	490 564,37

Après avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 9 février 2026,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **24 voix pour et 6 abstentions** (Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, et M. André LABARTHE),

- **APPROUVE** le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe de l'eau potable,
- **ARRETE** les comptes selon les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 4 mars 2026.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 06/03/2026





Bernard UTHURRY

